

LES FOULÉES DU FRONT DE MER

Samedi 6 octobre 2012 à 17h15

Organisée par : La Gendarmerie Nationale

Avec le concours de : Olympians sport – APOLLINARIS – LU – SHAMANE – CANDIA – GRANY – TAMANU SPORT - TRANSIT SAT NUI – AGPM – LA FEDERATION TAHITIENNE D' ATHLETISME – LA FEDERATION POLYNESIENNE DE SECOURISME ET LA SECTION RAID COURSE A PIED DU CSLG – RADIO 1 – TIARE FM .

Inscription: 1 500 Fcp

(Les inscriptions de dernière minute après 12h seront de 2000 Fcp)

CHEQUE A L'ORDE DU CERCLE MIXTE

COURSE 15 KM

Remplir le document en **MAJUSCULE**, merci:

NOM: _____ **PRENOM:** _____

DATE DE NAISSANCE: _____ **SEXE:** *Masculin* *Féminin*

N° VINI : _____

CATEGORIE : (à entourer) JH JF / SH SF / V1H V1F / V2H V2F / V3H V3F

JUNIOR	(JH/JF)	masculins/féminines nés entre 1993 et 1994
SENIOR	(SH/SF)	masculins/féminines nés entre 1978 et 1992
VETERAN 1	(V1H/V1F)	masculins/féminines nés entre 1968 et 1977
VETERAN 2	(V2H/V2F)	masculins/féminines nés entre 1958 et 1967
VETERAN 3	(V3H/V3F)	masculins/féminines nés en 1957 et moins

CLUB : _____

« Le port du tee-shirt de l'évènement lors de la remise des prix est obligatoire »

« J'autorise l'usage de mon image pour la TV, les journaux, et différents supports médiatiques. »

Décharge - Lire entièrement avant de signer :

Je déclare, avoir pris connaissance du règlement et dégage la responsabilité du Comité d' Organisation, et avoir en ma possession une licence ou un certificat médical datant de moins de trois mois. Je renonce expressément à faire valoir des droits généralement quelconques à l'encontre des organisateurs.

ASSURANCES Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de Gras Savoye Tahiti Nui Insurance. Les licenciés en athlétisme bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. « Je reconnais avoir été informé par le CSLG des modalités d'assurances me permettant d'être garanti pour la course des foulées du front de mer du Samedi 22 septembre 2012 ».

SIGNATURE

A PAPEETE, LE.....2012

Les bénéfices seront reversés au Centre de l'accueil de l'enfance «TE MARU PERERAU» et à l'association TAMA ORA, FOYER AUPURU.